



Delai de preavis non paye, date de debut pas claire

Par **tracy97213**, le **14/05/2013** à **15:50**

Bjr, mon employeur m a licencie suite a un cdi, il m a dit au il me payait mon préavis, or j ai constate lors de l envoi ,de la dernière fiche de paye et des documents assedics que le premier jour de préavis coche non paye est un jour ou je travaillais encore, il justifie cela par la date d envoi du recommande, est ce vrai car a mon avis préavis non paye avec la date de début signifie pour moi que ce jour la je ne devais pas être au travail, urgent merci

Par **moisse**, le **14/05/2013** à **16:23**

Bonjour,rnC'est toujours pareil, il y a confusion entre la date de décision, la date d'effet voire la date d'opposition aux tiers.rnEn général la date de fin des relations contractuelles est indiquée sur la lettre de licenciement.rnSi vous n'êtes pas d'accord avec le dernier salaire, vous notez la réserve précise et motivée sur le document "solde de tout compte".rnJe note une bizarrerie dans la situation : vous précisez "préavis (non exécuté mais) payé" et plus loin "premier jour de préavis non payé".rnC'est contradictoire.

Par **tracy97213**, le **15/05/2013** à **10:57**

Merci pour la réponse, en fait j ai du mal m exprimer, ils m ont indique que le préavis serait paye mais pas a effectuer, cependant sur le solde de tout compte le premier jour de préavis payé mais non effectue correspond a mon dernier jour travaillé, je ne peux donc pas être en

préavis chez moi et à mon dernier jour travaille en même temps, l'employeur me répond que ce n'est pas grave j'en doute car ça définit aussi à un jour près la date de fin de préavis moins 1 jour, donc Economie d'une journée pour eux et perte financière pour moi, suis-je dans le vrai ?

Par **moisse**, le **15/05/2013** à **17:57**

Vu d'ici oui. Encore faut-il vérifier la date normalement notée sur la lettre relative au dernier jour de travail.